



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 5 août 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	X
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

Point n°1 : Avenir du CTER D'AINAY-LE-CHATEAU

Monsieur le Maire informe avoir appris, mi-juin, que le CTER (CENTRE TECHNIQUE D'EXPLOITATION ROUTÈRE D'AINAY-LE-CHATEAU) allait fermer. Il y a 12 ans, il se rappelle avoir défendu le CTER pour prolonger son existence.

Mme TREBOSC, en qualité d'élu d'Ainay-le-Château et de vice-présidente du Conseil Départemental, confirme que le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château s'est toujours battu pour défendre le maintien des structures sur le territoire castelainaisien. Cependant, un audit concernant l'organisation des services de routes et de la mobilité, a été réalisé par le Conseil Département de l'Allier dans le but de réaliser des économies. Le CTER d'Ainay-le-Château coûterait 100 000 euros de fonctionnement par an, pour 3 agents employés ; d'autres communes sont concernées : Souvigny, Saint-Hilaire, Cusset/Bellerive et St-Pourçain. La nécessité de maintenir le CTER n'est pas justifiée au travers de cet audit, son rayon d'action étant plus faible que le Centre de Cérilly de part sa proximité avec le CHER étant prise en compte dans la problématique. Le Département n'a pas encore voté cette décision. Son devenir n'est pas défini à ce jour.

- **Monsieur le Maire propose de voter « une motion contre la suppression du Centre Technique d'exploitation routière d'Ainay-le-Château ». Après délibération, le CONSEIL municipal d'Ainay-le-Château décide : Favorable : 11 - Défavorable : 0 - Abstention : 4**

Point n°2 : Travaux

Office notarial - Thierry AUDOUIN informe les élus qu'une première estimation de travaux, pour la réhabilitation de l'office notarial, s'élevait à 90 000 euros selon le cabinet d'architecture et avait été prise en compte lors de l'établissement du budget 2016. De ce fait un appel d'offres a été lancé le 11 mai dernier. Or, à l'ouverture des plis, le montant des travaux s'est élevé à 127 000 euros H.T., ce qui dépassait les prévisions budgétaires ; de ce fait, cet appel d'offres a été déclaré sans suite. Les postulants ont été informés par courrier. Un nouvel appel d'offres a été relancé le 2 juillet dernier, en allongeant les délais de publication de l'offre jusqu'au 19 septembre et en modifiant les délais d'exécution du chantier, ceci pour permettre à un maximum d'entreprises de répondre. L'ouverture des plis aura lieu fin septembre.

Projet restaurant - La municipalité est contrainte de réviser ses plans. Le projet restaurant est repoussé à 2017. Cependant, l'équipe municipale continue de travailler dessus et a rencontré, en juin dernier, un cuisinier. Originaire d'Ainay-le-Château, cet éventuel candidat a présenté de l'intérêt pour le projet, avec l'envie de s'investir d'autant que le site lui plaît. Les élus se montrent enthousiastes à cette éventualité.

Parc animalier – La passerelle, destinée au parc animalier, a été peinte et fixée sur place. Il restera la pose des planches. C'est une très belle réalisation. En septembre, l'équipe communale commencera à aménager le second parc.

Point n°3 : Fleurissement

Mme ACCOLAS informe les élus que le 7 juillet dernier, le jury départemental est passé pour évaluer le fleurissement de notre commune, sur le domaine public. La visite a duré 2 heures au lieu de 45 minutes annoncées et s'est bien déroulée. Les membres du jury ont admiré le cadre naturel d'Ainay-le-Château, le patrimoine ainsi que le parc animalier qui les a très agréablement surpris. Le jury met l'accent sur le respect des espaces naturels, exige des actions telles que privilégier les vivaces plutôt que la plantation d'annuelles, supprimer les jardinières et vasques. Ils sont très sensibles au bassin de vie et au fait que tous les commerces soient présents sur la commune. C'est un ensemble de critères qui comptera dans la note finale. Leur rapport sera rendu en octobre. La commission espère l'obtention de sa première fleur.

D'autre part, 14 participants se sont inscrits au concours communal des maisons fleuries pour 2016. La Commission se rendra à plusieurs reprises sur place pour évaluer les fleurissements individuels des personnes inscrites à ce concours.

Jardin des enfants – Mme ACCOLAS demande à rattacher à la Commission Fleurissement, le jardin communal réservé aux écoles. Cela permettrait de synchroniser les actions entre l'école, les organisateurs TAP et les bénévoles du jardin. L'assemblée délibérante approuve, le jardin sera donc rattaché à la Commission Fleurissement.

Rencontre avec les pompiers – Monsieur le Maire a rencontré le 23 juin dernier, Messieurs Thierry FLÉAUX (Directeur d'Intermarché), Jean-Claude LARDY (Directeur du CHS), Philippe DELORME (lieutenant des Sapeurs Pompiers d'Ainay-le-Château), Benjamin COLTEL (Sous officier des SP d'Ainay-le-Château), Serge LACOSTE (Lieutenant chef de la communication du SDIS ALLIER), suite à un grave accident survenu en mars, sur la commune où aucun pompier volontaire n'était disponible alors que plusieurs d'entre eux se trouvaient à AINAY-LE-CHATEAU, sur leur lieu de travail (Intermarché ou CHS). Messieurs les directeurs, Messieurs Thierry FLÉAUX et Jean-Claude LARDY n'ont pas eu d'hésitations quant au renouvellement d'une convention qui permet à leurs employés, pompiers volontaires, de quitter leur lieu de travail pour se rendre en urgence sur un accident. Par ailleurs, le lieutenant Serge LACOSTE a accepté, au nom du SDIS, la double affectation qui permet à un pompier travaillant sur place, mais appartenant à une autre caserne, de se rendre disponible en cas d'appels d'urgence.

POINT N°4 : Festivités

Monsieur le Maire retrace les manifestations qui ont eu lieu en juillet : La Fanfare l'Indépendante a organisé pour la première fois l'« Indépendante day », réunissant plusieurs fanfares amies, le 2 juillet dernier, ainsi qu'une exposition sur l'histoire de la fanfare née en 1885.

Les Fêt'arts ont organisé, aussi, pour la première fois un intervillage, le 10 juillet, au Stade GUILLET.

Le Comité des Fêtes a organisé sa brocante annuelle le 14 juillet (avec un peu de pluie, le matin) et une Fête de la moisson, le 31 juillet, qui mettait à l'honneur les travaux agricoles et artisanaux.

- **REMERCIEMENTS** – Le Conseil Municipal tient à remercier toutes les associations pour l'organisation réussie des manifestations de juillet et remercie M./Mme Thierry FLÉAUX pour leur appui logistique lors de la fête de la moisson ainsi que pour leur participation financière lors du feu d'artifices du 14 juillet.

En août, le 15 l'étrier d'Ainay organisera la Fête du Cheval qui est une exposition/concours de chevaux toutes races.

ACHAT DE MATÉRIELS – La Municipalité a validé une commande auprès d'ALTRAD MEFRAN (fournisseur de matériel urbain) qui proposait, lors d'une vente promotionnelle,

30 barrières, 25 bancs, des guirlandes pour l'éclairage décoratif et 3 salons de pique-nique, à des prix très compétitifs, avec des délais de facturation avantageux. Ce matériel permettra de répondre au besoin des associations dans l'organisation de leur manifestation.

Point n° 5 : Assurances

M. REBY informe que les contrats d'assurances sont arrivés à terme et qu'une renégociation s'impose. Les compagnies AXA et GROUPAMA ont été contactés. GROUPAMA n'a pas rendu son estimation. Donc, comparaison entre la SMACL, assurance actuelle et AXA. Cette renégociation a permis de réviser l'ensemble des biens et matériels à assurer. Il apparaît que la SMACL est économiquement mieux placée.

DELIBERATION - Le CONSEIL MUNICIPAL décide de maintenir l'assurance auprès de la SMACL.

Point n°6 : Personnel - Point sur la situation actuelle des employés du service technique

Depuis le début d'année, plusieurs agents ont fait l'objet d'arrêts de travail. M. Claude ROGER a été arrêté, du 18/01 au 27/04, après un accident de travail ; le traitement brut et les charges patronales ont été intégralement remboursés par l'assurance du personnel. De ce fait, le 08/02, M. Nicolas CORMIER a été embauché, en qualité d'agent non titulaire pour effectuer le remplacement et faire face à la charge de travail. Du 21/03 au 11/06, M. Gérard VENUAT a fait l'objet d'un arrêt maladie. La SMACL a remboursé les I.J. (indemnités journalières), en prenant en compte un délai de carence de 10 jours. M. Jean-Michel JACQUET est arrêté depuis le 12/05 (jusqu'à ce jour) en accident du travail. Il est contraint de subir une intervention le 22/08 à laquelle il convient de prévoir une prolongation de son arrêt de travail, entre 4 et 6 mois. Par ailleurs, M. Claude ROGER doit, lui aussi, subir une intervention à l'automne. De ce fait, il est prévu de prolonger, M. Nicolas CORMIER, en fonction des arrêts de travail du personnel titulaire. M. Thierry TENZA, est employé en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Son deuxième contrat couvre la période du 2/09/15 au 1/09/16. Une demande de renouvellement a été faite auprès de Pôle Emploi. La réponse interviendra courant août.

POINT N°7 : Délibérations

■ **Transfert de la contribution des communes au SDIS 03 à la communauté de communes :** La municipalité est avisée par la Communauté de Communes qu'elle dispose d'un délai de 3 mois pour valider un transfert de charges relatif à la contribution d'Ainay-le-Château au SDIS 03 (21 236 € en 2016). Ce transfert conduira à modifier l'attribution de compensation.

DELIBERATION - Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de transférer la contribution auprès SDIS03 à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

■ **Transfert de la compétence PLU des communes à la communauté de Communes :** La municipalité est informée par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais que celle-ci s'est opposée, le 27 juin dernier, au transfert de la compétence PLAN LOCAL D'URBANISME des communes à la Communauté de Communes.

DELIBERATION - Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de ne pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

■ **Attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement d'un office notarial :** La municipalité est informée par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais que celle-ci a décidé d'attribuer, lors de sa séance du 27 juin, un fonds de concours de 12 000 €.

- **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) :** La municipalité est informée par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais que celle-ci a choisi de répartir l'enveloppe du FPIC. Le montant qui sera versé à la commune d'Ainay-le-Château s'élève à 16 413 €.

Questions diverses

- ◆ **Vente de terrain** – Sur la zone d'activité, au lieu-dit « Champ de la Ville », le terrain libre de 2 000 m² pourrait être vendu pour un montant de 4 130 €.
- ◆ **Encaissement du chèque** - La SMACL (assureur pour le personnel communal) a établi un chèque de 1 971,93 € correspondant aux indemnités journalières de M. JM JACQUET pour la période d'arrêt du 12 au 31 mai 2016.
DELIBERATION - Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, d'encaisser le chèque de la SMACL relatif aux IJ de M. JM JACQUET pour un montant de 1 971,93 €.
- ◆ **CYCLO-CROSS** – L'AUMANCE TRONCAIS CYCLISME a remis un devis pour l'organisation de la course annuelle des Remparts, de cyclo-cross, qui aura lieu le 13 novembre prochain. Son montant s'élève à 941 €.
DELIBERATION - Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, d'organiser la course de cyclo-cross des Remparts, moyennant la somme de 941 €.
- ◆ **TOURNOI DE TENNIS** – Monsieur le Maire informe que l'ensemble du conseil est invité à la remise des récompenses, suite au tournoi de tennis adultes qui se déroulera du 1^{er} au 15 août, le 15 août à 18h au Tennis club.
- ◆ **FERMETURE DE COMMERCE** - JLB DEPANNAGE a fermé ses portes, déplore M.GUIRIEC. Le Commerçant et son épouse ont fait valoir leur droit à la retraite, sans avoir annoncé leur départ. Ils sont propriétaires des locaux. Les élus regrettent qu'il y ait un commerce fermé sur la place. Il y a deux ans, un jeune avait émis le souhait de s'installer à AINAY-LE-CHATEAU en qualité d'installateur d'antennes de TV. C'était une opportunité pour maintenir le tissu associatif d'Ainay-le-Château, c'est regrettable que les choses ne se soient pas faites.
- ◆ **FORUM DES ASSOCIATIONS** – Mme TREBOSC informe l'assemblée que le 20 août prochain, sera organisé le premier forum des associations à St Bonnet Tronçais, en même temps que le triathlon. A cette occasion, l'association radiophonique NORD ALLIER FM, qui dispose d'une licence temporaire, sera présente ce qui lui permettra de se faire connaître. La radio émettra à partir du 15 août sur 90.1 FM jusqu'au 1^{er} octobre, du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 en direct et de 18h00 à 20h00 en rediffusion. Le 20 août, la radio émettra de 10h00 à 19h00.
- ◆ **Reportage de la Semaine de l'Allier**
Suite au reportage qui est paru, dans LA SEMAINE DE L ALLIER, sur Ainay-le-Château, il est possible de voter, sur internet, pour désigner son village préféré et pour obtenir des voix supplémentaires, la prise d'une photo de groupe avec le journal en mains rapporte 30 voix. Le Conseil décide de faire une photo.
- ◆ **ORDURES MENAGÈRES** – Mme COINE explique qu'elle est témoin de nombreuses incivilités en matière d'abandon d'ordures sur la voie publique, notamment, à coté des colonnes de tri.

De ce fait, en qualité de déléguée SICTOM, elle a demandé qu'un courrier soit rédigé et directement adressé aux intéressés quand ceux-ci ont laissé un nom.

Mme COINE déplore plusieurs problèmes récurrents :

- des gens du CHER, qui ne sont pas adhérents du SICTOM de Cérilly déposent leurs ordures sur notre commune,
- des habitants d'Ainay-le-Château qui laissent leur poubelle sur le trottoir, toute la semaine,
- des personnes qui abandonnent au pied des colonnes de tri, leurs cartons vides, non mis-à-plat ou des cartons contenant des bouteilles, des ordures ménagère ou encore de l'électroménager.

L'assemblée délibérante décide de prendre un arrêté municipal pour lutter contre L ABONDON DES ORDURES sur la voie publique et permettre la verbalisation des contrevenants.

- ♦ **REUNION SICTOM** – Les délégués communaux du SICTOM, Mme COINE et M. TRUFFY regrettent que des bacs roulants de petites contenances, aient été achetés alors que le conseil n'avait pas statué sur cette acquisition, à défaut de quorum atteint. Les délégués se plaignent qu'aucun projet ne soit, véritablement, mis en place et qu'il n'y ait aucun fil conducteur entre les nombreuses idées de leur Président.
- ♦ **Densité du trafic routier** – M. JACQUET informe les élus que le trafic routier, route de l'Avignon, comme chaque année, est très dense, avec un afflux considérable de camions et de tracteurs de paille, en juillet. Il souligne qu'un conflit est survenu le 4 août au soir, entre des habitants de la rue du Pavé et un conducteur poids lourd. Incident regrettable.
Des élus font remarquer qu'Ainay-le-Château est une commune rurale et qu'à ce titre, les tracteurs ont un droit de traversée de village. Par ailleurs, la période de la paille est une période ponctuelle, essentiellement concentrée, sur juillet/août.
M. JACQUET rappelle l'interdiction de circulation des PL de plus de 7,5 T.
M. REBY affirme que les camions le savent et qu'ils préfèrent emprunter l'itinéraire le plus court, quitte à être verbalisés.
M. SIGNORET déplore la situation d'intolérance actuelle, et plaide la cause des agriculteurs qui travaillent péniblement.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 16 septembre 2016 à 19h00**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.